

LA LETTRE AGRICOLE DE L'AUSTREBERTHE

CONSTRUIRE ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

SOMMAIRE :

«Préservons nos sols !»

Aides aux agriculteurs :

9 projets aidés en 2020.
Démarche gagnant-gagnant !
Troisième axe de travail prévu pour 2021



Suivi herbe chez Mr Mullie
D'agriculteur à agriculteurs

Quesako ?

Le PCAHD :

Levier pour co-construire le territoire de demain

Zoom sur...

L'arrêté prairie, tout ce qu'il faut savoir !
Retour en 1973
L'évolution du territoire en 42 ans



«PRÉSERVONS NOS SOLS» 2020, UNE PREMIERE ANNÉE RÉUSSIE !

L'année 2019 a été fortement marquée par une augmentation des demandes de destruction des herbages : plus de 200 ha de prairies permanentes ont potentiellement disparu en une année. Or, nous savons que l'herbe est essentielle pour notre territoire, notamment pour les enjeux sol, eau et biodiversité.

Pour aider les agriculteurs volontaires, le SMBVAS a lancé un appel à projet en 2019. L'objectif était de proposer des aides aux agriculteurs pour lutter efficacement contre le ruissellement et l'érosion des sols, tout en conciliant économie et environnement.

Une démarche gagnant-gagnant !

Axe 1 : Herbe, haies, boisements et agroforesterie.

- Objectif : aider techniquement et financièrement les projets d'implantation de haies, bosquets, herbe ou agroforesterie sur des parcelles stratégiques vis à vis du ruissellement et de l'érosion.

Axe 2 : Conseils individuels

- Objectif : accompagner techniquement les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, pour la préservation de la qualité du sol et en restant économiquement viable pour l'exploitant.

Axe 3 : Investissement matériel - objectif 2021 !

- Objectif : Mettre à disposition le matériel adapté pour la mise en oeuvre de pratiques culturales compatibles avec la préservation des sols.



Plantation de 150 arbres dans le cadre de l'axe 1 de l'AAP, commune de Villers-Ecalles.

Les chiffres en 2020 :

AXE 1 : 6 PROJETS AIDÉS

- 2 Projets de boisement de parcelles stratégiques
- 2 Projets de plantations de haies
- 2 Projets d'agroforesterie

AXE 2 : 3 PROJETS AIDÉS

- 1 Suivi herbe, 1 reporté en 2021
- 1 Diagnostic agroforesterie

MONTANT TOTAL DES AIDES : 8 000 €



PAROLES D'AGRICULTEURS



Nicolas Mullie, éleveur à Butot

Rencontre avec Nicolas Mullie, éleveur à Butot.

Nicolas Mullie est éleveur de 60 vaches laitières sur la commune de Butot.

« Mes prairies sont découpées en 17 parcelles, ce qui permet une rotation du pâturage. C'est pour mieux valoriser mes herbages que j'ai voulu participer à l'appel à projet du SMBVAS. J'ai pu bénéficier sur 2019 et 2020 d'un suivi herbe, accompagné par Littoral Normand. On a fait des mesures sur les herbages tous les 15 jours de l'hiver à l'automne.

Ces mesures permettent de savoir combien de temps laisser le cheptel pâturer les parcelles, comment

améliorer la rotation de pâturage, quand faucher, quelle parcelle laisser au repos, comment prévoir une meilleure gestion du stock. Du coup, il en ressort un gain de qualité de l'herbe, de gestion et au final, un gain économique.»

Situé au centre du village et dans un axe de ruissellement important, ce suivi herbe permet également une meilleure infiltration de l'eau et limite le risque inondation.

C'est pour ces raisons que Nicolas Mullie, bien que conscient de l'investissement en termes de temps de ce suivi, est prêt à continuer cette démarche pour les années suivantes.



LE PCAHD : QUESACO ?

Les **Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce** (PCAHD) ont pour objectifs de limiter le ruissellement, l'érosion des sols, et de protéger la ressource en eau.

Les PCAHD permettent de parcourir tous les axes de ruissellement à pied et de rencontrer les élus et agriculteurs du territoire afin d'identifier ensemble les problèmes. On aboutit alors à une carte de propositions d'actions concertées. L'objectif est que chaque agriculteur puisse contribuer à l'amélioration de la situation afin que l'effort soit réparti.

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, trois PCAHD ont été réalisés sur trois territoires :

- le secteur du Saussay,
- le secteur du bassin d'alimentation de captage Grenelle de Limésy
- le secteur des sources de l'Austreberthe.

Le PCAHD des sources de l'Austreberthe : un enjeu pour le territoire de demain.

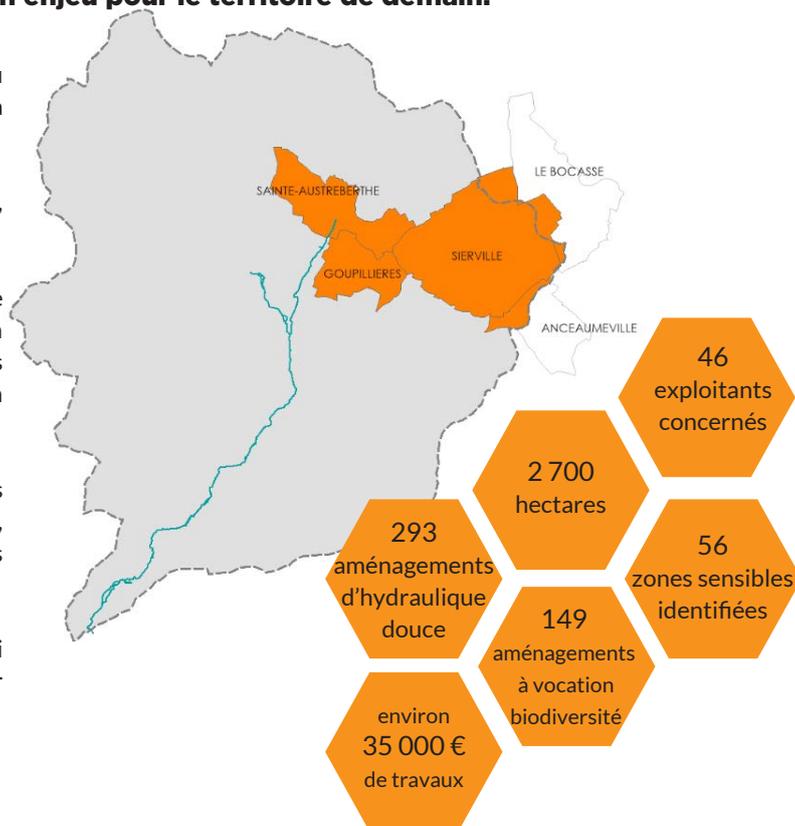
Une étude a été lancée en 2018 et réalisée par le bureau d'étude Alise Environnement, avec la participation de la Chambre d'Agriculture.

Elle a porté sur 5 communes : Sainte-Austreberthe, Goupillères, Sierville, Le Bocasse et Anceaumeville.

L'étude a pour finalité l'élaboration d'un programme de petits aménagements tampons afin de permettre dans un premier temps de réduire la vitesse et/ou la quantité des flux superficiels, et de diminuer les matières en suspension dans les eaux de ruissellement.

Les parcelles sensibles ont été identifiées et des propositions d'aménagement ont été faites : haies, fascines, bandes enherbées, en accord avec les pratiques agricoles des exploitants concernés.

Ce travail a déjà abouti à la mise en place de 2 haies qui ont été réalisées dès 2019, 4 aménagements sont à venir pour cet hiver 2021 : 2 fascines, 1 noue et 1 haie.



Fascine



Plantation de haie



Bande enherbée

Des aménagements financés par le SMBVAS à 90 % !

Le SMBVAS met à la disposition de chaque agriculteur un dossier individuel comprenant le tableau de synthèse, la description des zones sensibles vis-à-vis de l'érosion, les plans des aménagements. Ces aménagements sont finançables à hauteur de 90 % du montant TTC.

ZOOM SUR L'ARRETE PRAIRIE

Notre territoire est particulièrement sujet aux ruissellements et à l'érosion de par sa nature de sols. Cette sensibilité est particulièrement accrue sur les sols cultivés. Le retournement des herbages favorise ces phénomènes. Ainsi, il est essentiel d'évaluer les conséquences environnementales avant chaque retournement pour limiter les impacts sur les zones en aval.

Les cartes ci-dessous montrent l'évolution du territoire entre 1973 et 2015.



Zoom sur Saint Pierre de Varengueville 1973



2015

En 42 ans, sur le territoire du SMBVAS, la moitié des prairies a disparu au profit des cultures (+30%) et de zones urbanisées (+20%). Elles ne représentent en 2015 plus que 20% du territoire.

Arrêté Prairie :

« Règles applicables aux retournements de prairie en Seine-maritime :

La demande d'un avis technique préalable à tout projet de retournement, au titre de la réglementation départementale.

En Seine-Maritime, l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2014 modifié impose à tout exploitant agricole de demander un diagnostic érosion-ruissellement auprès du syndicat de bassin versant compétent, en amont de tout projet de conversion d'une prairie permanente.

Cette procédure a été mise en place de manière à informer les exploitants sur les risques de ruissellement liés au changement d'orientation des parcelles. »

DDTM Seine Maritime - Mis à jour le 17/01/2020



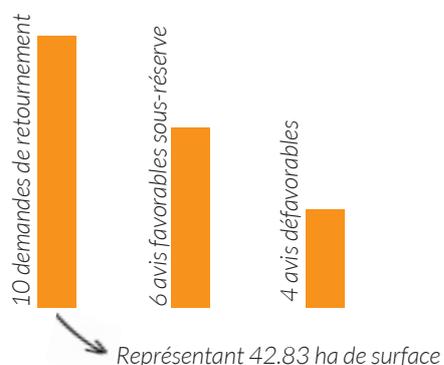
Sur le périmètre des zones de protection des aires d'alimentation de captage d'Héricourt et de Limésy, le respect de l'avis est obligatoire !

L'expertise de l'animateur agricole :

1. **L'exploitant fait une demande** via le [formulaire officiel en ligne](#), accompagné d'un plan de situation des parcelles (extrait PAC) laissant apparaître la surface faisant objet de la demande.
2. **L'animateur agricole prend rendez-vous** avec l'exploitant pour regarder la situation du projet vis-à-vis des problématiques ruissellement/érosion et si il y a présence d'enjeux en aval (route, habitation, bétail, mare, ouvrage...).
3. **L'animateur agricole rédige et envoie un avis technique** sur le projet, qui peut-être soit favorable, soit défavorable, ou sous réserve nécessitant la mise en place de mesures compensatoires (mise en place d'une bande enherbée, haie, mare...). Les avis sont déterminés en fonction des enjeux mis en avant. La DDTM, la commune, la Chambre d'Agriculture et l'animateur BAC dans le cas où les parcelles sont situées sur le BAC de Limésy sont mis en copie de l'avis rendu.

Attention: le délai d'instruction est de 2 mois, n'hésitez pas à nous contacter en amont de votre projet !

Le bilan du 1^{er} semestre 2020



ELLE S'EN VA !



«Après deux années passées sur le territoire en qualité d'animatrice agricole, j'ai décidé de partir pour réaliser d'autres projets.

Je tiens à remercier tous les agriculteurs pour leur accueil et leur bienveillance. Je vous souhaite à tous bonne continuation !»

Marie BESSE

A l'avenir, toujours le même contact :

agricole@smbvas.fr

02 32 94 00 74